



## CONSIGNES D'INTERVENTION SAV - CHANTIERS DURANT LA PERIODE COVID-19

### Information à l'attention des clients

Toute intervention de l'entreprise PAJOT CHENECHAUD est conditionnée au respect des mesures suivantes que chaque client s'engage à respecter :

- Le client doit faciliter l'accès à la zone de travail en laissant si possible les portes ouvertes, la lumière allumée... cela afin d'éviter les contacts sur des surfaces potentiellement contaminées ;
- Nettoyez préalablement la zone d'intervention (nettoyage à l'aide de lingettes désinfectantes à usage unique, séchage avec un chiffon à usage unique) ;
- Les gestes barrières seront strictement respectés à l'arrivée et au départ de notre personnel : distance d'1 mètre minimum entre toute personne et notre intervenant tout au long de l'intervention ;
- Si possible, mettre à la disposition de l'intervenant un point d'eau lui permettant le lavage régulier des mains ;
- L'intervention de notre Technicien doit être effectuée dans un local hors présence d'autres personnes.  
En cas de présence incontournable d'autres personnes à proximité, respectez une distance d'1 mètre minimum entre toute personne et l'intervenant tout au long de l'intervention ;
- Pour toutes les démarches administratives (envoi et acceptation de devis, demande d'intervention, ...) nous vous demandons de bien vouloir privilégier l'envoi d'un email à [contact@pajotchenechaud.fr](mailto:contact@pajotchenechaud.fr) .  
Les versements d'acompte, règlement de factures,... sont à réaliser dans un espace dédié sur notre site internet : [www.pajotchenechaud.fr](http://www.pajotchenechaud.fr)

Merci pour votre compréhension.

L'équipe Pajot Chénéchaud